

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DES RIVES sur la commune principale de l'AIOT 21 Le Fais 22550 HENANBIHEN.

La référence de votre dossier est A-4-ER3Z3GIFX et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/04/2024 à 11h56 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **77737984300017**

Organisme : **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LE GOUESSANT**

Fonction : **Conseillère environnement**

Personne morale

N° SIRET **47954990900014**

Raison sociale **GAEC RECONNU DES RIVES**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

21 LE FAIS

22550 HENANBIHEN

Signataire

Qualité : **Gérants agriculteurs**

Référent

Fonction : **Gérant agriculteur**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DES RIVES**

Description des activités :

Le GAEC DES RIVES possède un atelier laitier, déclaré en date du 12 février 2016 pour 134 vaches laitières au lieu-dit "Le Fais" situé sur la commune de Hénanbihen. Les vaches et génisses sont réparties sur trois sites, tous situés sur la commune de Hénanbihen : - Les vaches laitières et les veaux sont au lieu-dit "Le Fais" - Les génisses de 0 à 2 ans sont au lieu-dit "Le Haut des Bois" - Les génisses de plus de 2 ans sont au lieu-dit "La Petite planche" Le projet de l'élevage est d'augmenter ses effectifs laitiers en passant de 134 à 150 vaches laitières et la suite réparti de la façon suivante : - 150 vaches laitière (130 vaches traites et 20 taries) - 60 génisses de 0 à 1 an - 60 génisses de 1 à 2 ans - 10 génisses de plus de 2 ans - 10 mâles de 0 à 24 mois De plus, l'élevage a repris des surfaces en terres et passe de 130 ha à 171 ha. L'ensemble des effluents produits sont gérés sur les terres en propre de l'élevage.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

21 Le Fais

22550 HENANBIHEN

X : 304901

Y : 6839942

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 150 u	Nombre de vaches 16 u	D

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Les 18 543 uN produits sur l'élevage sont gérés sur les 171 ha de terres en propre de l'exploitation de la façon suivante : 3 139 uN par le pâturage (non maîtrisable) et 15 404 uN par épandage (maîtrisable). Le GAEC reçoit également du lisier de porcs en provenance du GAEC DES GRANDES, à hauteur de 2500 uN. La charge azote du GAEC est alors de 123 uN/ha de SAU et celle en phosphore de 64 uP2O5/ha de SDN.